



**ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DE MONTSEGUR
PM N° 3046/18**

Le Maire de la Ville de Saint-Jory,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 25,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.2, 2213.1/2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R110-1, R110-2, R110-3 & R225,

Vu le Code de la voirie et notamment l'article L113.1,

Vu l'article 1er de la loi 99-5 du 6 janvier 1999,

Vu la demande du service enfance jeunesse

Considérant Les travaux dans le cadre d'un projet avec Toulouse Métropole,

ARRETE

Article 1 : Suite aux travaux sur le mur du foyer rural dans le cadre d'un projet avec Toulouse Métropole et l'association PINK-PONK, Les places de parking de la salle Lafont seront fermées à l'aide de barrières du Vendredi 12/10/2018 au Lundi 29/10/2018.

Le stationnement sera interdit dans la zone matérialisée des travaux.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise les services techniques de la commune.

Article 3 : Toute infraction sera relevée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Les services de Police Municipale et de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**À Saint-Jory, le 11 Octobre 2018
Le Maire de Saint-Jory,**

Affiché en mairie le : 16/10/2018

Thierry FOURCASSIER

